

Rapport de durabilité

Swisscanto (CH) Index Equity Fund Europe (ex CH) Responsible

au 30.09.2024

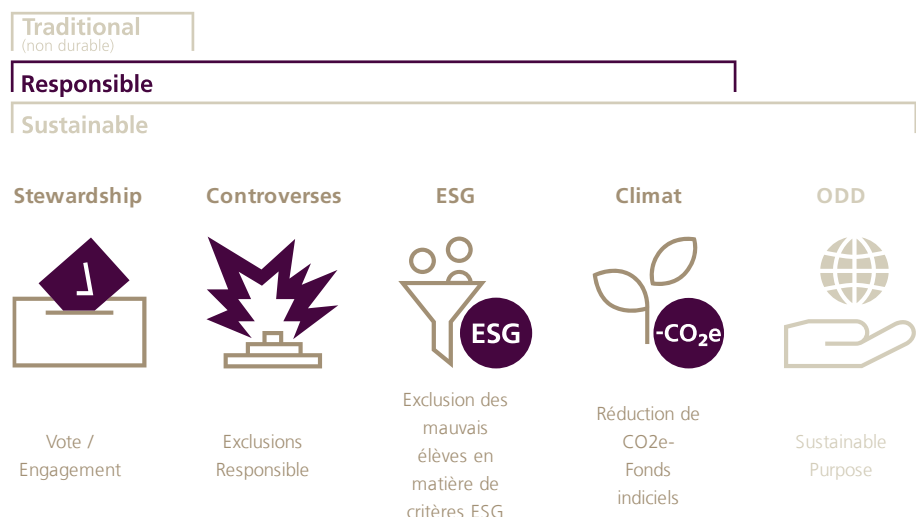
Benchmark **MSCI Europe ex Switzerland Index (TR Net) in CHF**

Pondération du portefeuille Corporate **100.0%**

Pondération du portefeuille Sovereign **0.0%**

Gammes de produit et approches de durabilité

Lors de la sélection des placements, les gammes de produits et approches illustrées ci-après et décrites dans les « Explications sur les gammes de produits et les approches de durabilité » sont appliquées.



Remarque:

- Les lignes de produits et approches grisées ne s'appliquent pas à la présente fortune.
- Des exclusions basées sur SVVK-ASIR sont appliquées dans les trois lignes de produits (Traditional (non durable), Responsible et Sustainable)

Vue d'ensemble

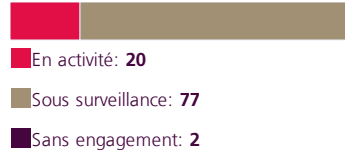
Swisscanto Sustainability Rating



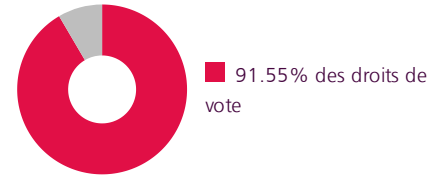
Stewardship



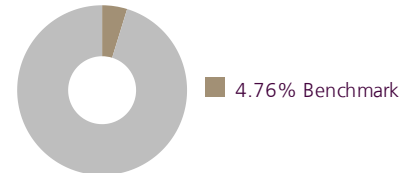
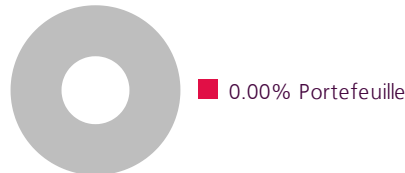
Engagement, % des entreprises



Vote



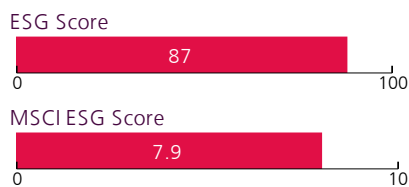
Aspects controversés



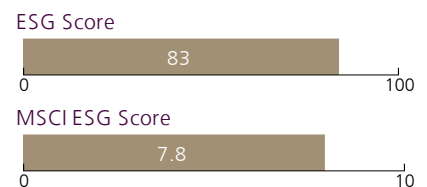
ESG



Portefeuille



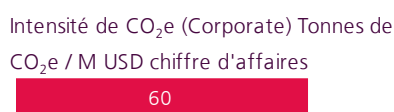
Benchmark



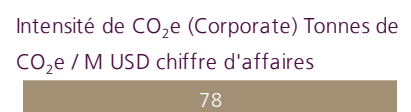
Climat



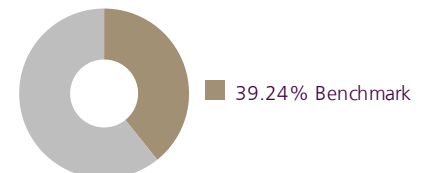
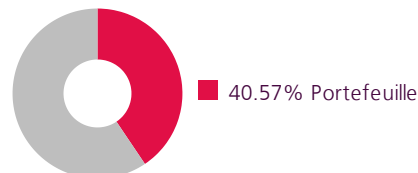
Portefeuille



Benchmark



SDGs



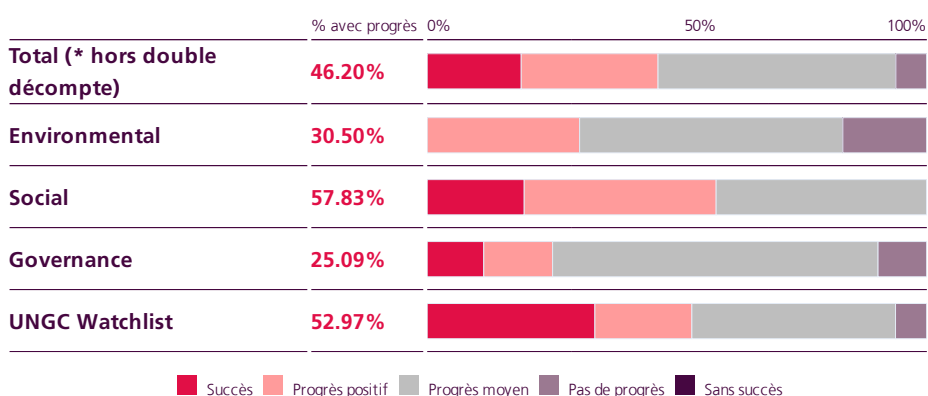


Rapport d'engagement

Vue d'ensemble de l'engagement portefeuille

	% du portefeuille Corporate	Nombre d'émetteurs	Nombre d'activités
Total (* hors double décompte)	20.30%	35	44
Environmental	3.96%	13	19
Social	11.04%	11	14
Governance	5.81%	13	15
UNGC Watchlist	6.68%	10	11

Progrès des engagements du portefeuille



Principales positions sous engagement en portefeuille

Emetteur	Pondération portefeuille	Thème
Novo Nordisk A/S	4.18%	Product Quality & Safety
Sanofi	1.77%	Human Rights
Allianz SE	1.75%	Environmental/Climate Responsibility

*En Suisse, nous menons l'engagement nous-mêmes. À l'étranger, nous avons mandaté Sustainalytics. L'accent est mis sur le Pacte mondial de l'ONU, le changement climatique, la biodiversité, l'économie circulaire et la gouvernance. Avec chaque entreprise, nous pouvons mener des engagements sur différents sujets en même temps. Au niveau du portefeuille, ces engagements ne sont comptabilisés qu'une seule fois. Pour les fonds, 100 % des placements d'entreprises détenus directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds Swisscanto sont pris en compte. Pour les fonds de fonds Swisscanto, une moyenne pondérée des fonds cibles Swisscanto est indiquée.

Activités de vote dans le Portefeuille

Votés (AuM, en CHF mio.)



Droits de vote (AuM, en CHF mio.)







96.84% des AuM du portefeuille sont investis dans des placements en action avec droits de vote, pour lesquels **91.55%** ont été votés. Au total, les droits de vote ont été exercés pour **88.65%** des AuM du portefeuille.

Pour les fonds, 100 % des placement en action avec droits de vote détenus directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds Swisscanto sont pris en compte. Pour les fonds de fonds Swisscanto, une moyenne pondérée des fonds cibles Swisscanto est indiquée. Toutes les données de votes ci-dessus sont représentatives de la période de 12 mois précédant la date du rapport.



Exposition aux controverses de la gamme de produits «Responsible»

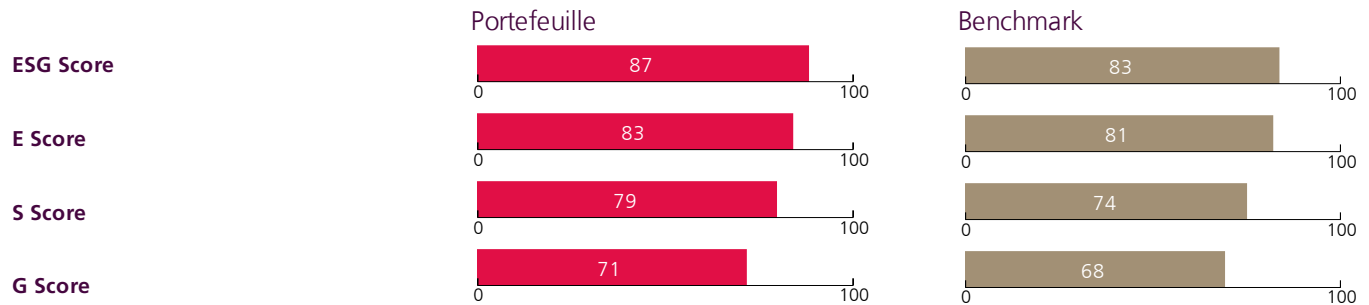
Critères	Pondération portefeuille	Pondération dans le benchmark	Nombre d'entreprises Benchmark	Critères	Pondération portefeuille	Pondération dans le benchmark	Nombre d'entreprises Benchmark
 Extraction de charbon (> 5 % du chiffre d'affaires)	0.00%	0.61%	1	 Fabrication d'équipements militaires (> 5 % du chiffre d'affaires)	0.00%	2.92%	9
Réserves de charbon (ex. production de métaux)	0.00%	0.24%	1	Fabrication d'armes et de munitions	0.00%	1.03%	3
 Changement climatique		 Mise en danger de la société et de la santé		Travail abusif des enfants	0.00%	0.99%	2
				Infractions au Pacte mondial des Nations unies	0.00%	0.61%	1
				Armes controversées	0.00%	0.00%	0
				Production de contenu pornographique	0.00%	0.00%	0

Exposition du portefeuille et du benchmark aux critères d'exclusion Corporate applicables au produit. Si un émetteur répond à plusieurs critères d'exclusion, il est répertorié avec chaque critère d'exclusion enfreint. Par conséquent, l'exposition déclarée est généralement plus élevée que l'exposition nette du portefeuille et du benchmark, qui est indiquée sur la page d'aperçu, en raison des décomptes multiples. Des exceptions peuvent exister pour des critères individuels (par exemple, pour les obligations vertes ou durables), qui ne sont donc pas comptabilisées comme une exposition aux critères.

Principales positions controversées dans le benchmark

Emetteurs	Pondération portefeuille	Pondération dans le benchmark	Critères
Airbus SE	0.00%	0.89%	Fabrication d'équipements militaires (> 5 % du chiffre d'affaires), Fabrication d'armes et de munitions
Safran SA	0.00%	0.83%	Fabrication d'équipements militaires (> 5 % du chiffre d'affaires)
British American Tobacco p.l.c.	0.00%	0.75%	Travail abusif des enfants

ESG Score et détail



Scores ESG, E, S et G propriétaires pondérés pour le portefeuille et l'indice de référence. Toutes les positions Corporate et Sovereign avec un score sont prises en compte dans le calcul. Les scores sont ajustés en divisant par la somme des valeurs couvertes.

Positions les plus importantes du portefeuille

Emetteur	ESG Score	Pondération portefeuille	Pondération dans le benchmark
Novo Nordisk A/S	95	4.18%	3.89%
ASML Holding NV	93	3.57%	3.41%
SAP SE	99	2.83%	2.44%
AstraZeneca PLC	97	2.79%	2.47%
Shell Plc	90	2.42%	2.10%
Unilever PLC	90	2.10%	1.66%
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	98	2.01%	2.17%
Sanofi	47	1.77%	1.34%
Allianz SE	83	1.75%	1.32%
HSBC Holdings Plc	90	1.73%	1.71%

ESG Laggards

Pondération portefeuille	Pondération dans le benchmark	Nombre d'entreprises Portefeuille	Nombre d'entreprises Benchmark
0.00%	15.34%	0	99

Exposition du portefeuille et de l'indice de référence aux ESG Laggards. Les ESG Laggards sont des entreprises dont les performances sont particulièrement médiocres en termes de score ESG propriétaire dans leur groupe de référence respectif.

Réduction de l'intensité en CO₂

Portefeuille

Intensité de CO₂e (Corporate) Tonnes de CO₂e / M USD chiffre d'affaires



Benchmark

Intensité de CO₂e (Corporate) Tonnes de CO₂e / M USD chiffre d'affaires



L'intensité en CO₂e pour les Corporate est calculée en divisant les émissions CO₂e Scope 1 et 2 (en tonnes) par le chiffre d'affaires (en millions d'USD). Des estimations peuvent être faites pour les données manquantes.

Décomposition de l'intensité en CO₂e

Corporate par secteur

Portefeuille



Benchmark



Contribution des secteurs aux intensités de CO₂e pondérées du portefeuille et de l'indice de référence.

Portefeuille

Emetteurs	CO ₂ e- intensité	Part des émissions de CO ₂	Pondération portefeuille	Pondération dans le benchmark
Air Liquide SA	1'247	12.89%	0.61%	1.15%
Shell Plc	243	9.92%	2.42%	2.10%
Rio Tinto plc	544	8.08%	0.88%	0.82%

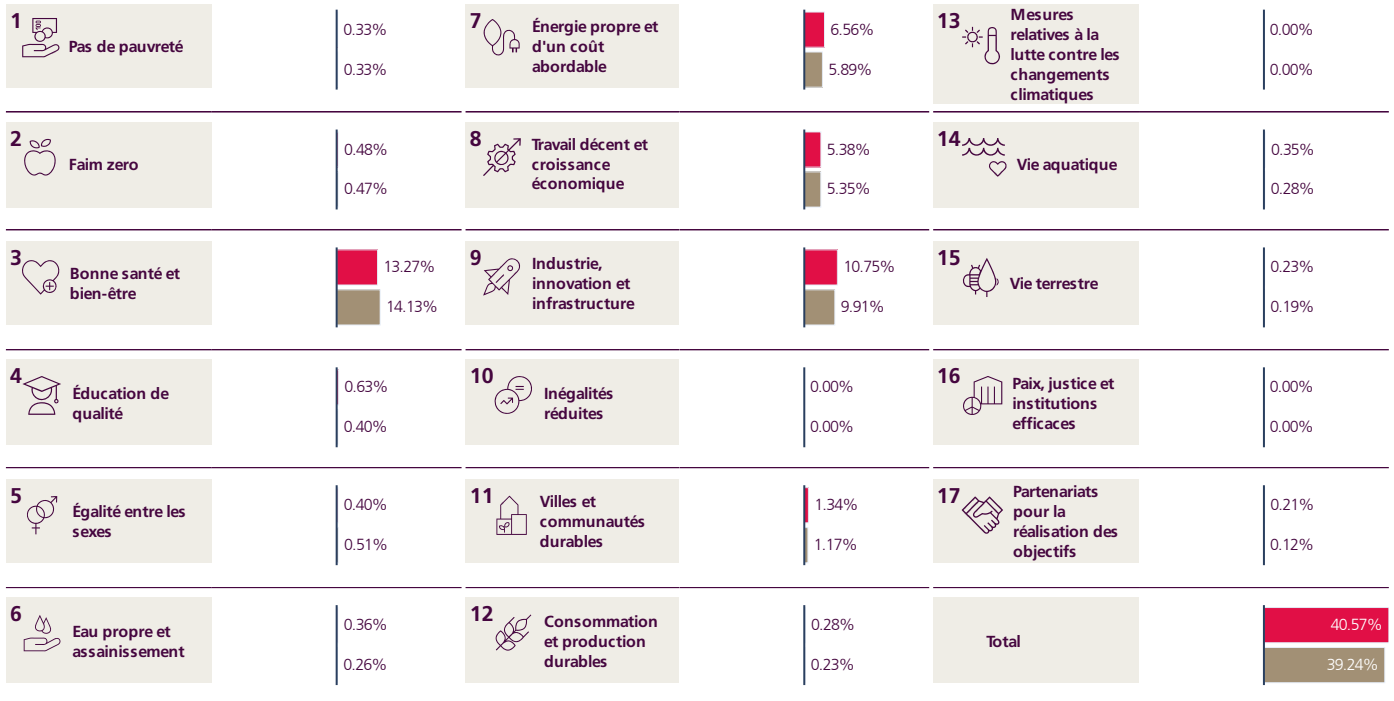
Benchmark

Emetteurs	CO ₂ e- intensité	Part des émissions de CO ₂	Pondération portefeuille	Pondération dans le benchmark
Air Liquide SA	1'247	18.35%	0.61%	1.15%
RWE AG	2'287	6.94%	0.00%	0.24%
Shell Plc	243	6.56%	2.42%	2.10%

Positions dans le portefeuille et dans le benchmark en fonction de leur plus grande contribution aux intensités de CO₂e



17 Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)



■ Portefeuille ■ Benchmark

Chiffre d'affaires (en %) des émetteurs du portefeuille et du benchmark qui contribuent positivement à la réalisation d'un ou plusieurs des 17 objectifs de développement des Nations Unies (ODD), pondéré par l'allocation du portefeuille. Si le produit ou le service d'un émetteur contribue à plus d'un objectif, le chiffre d'affaires est réparti en conséquence.

Explications

Rapport de durabilité

Le rapport de durabilité offre une transparence sur le degré de durabilité du portefeuille de fonds ou de gestion de fortune (portefeuille) géré.

Gammes de produit et approches de durabilité

Gammes de produits

L'offre de produits durables comprend deux gammes de produits auxquelles sont appliquées différentes approches de durabilité. La gamme de produits «Responsible» comprend toujours l'application de critères d'exclusion, l'analyse ESG systématique comme partie intégrante du processus de placement, ainsi qu'une réduction de l'intensité en CO₂e des placements. Outre les approches susmentionnées, la gamme de produits «Sustainable» comprend l'application d'exclusions encore plus étendues et investit également dans des leaders ODD ou des leaders ESG (Sustainable Purpose). Les exclusions basées sur SVVK-ASIR s'appliquent à toutes les lignes de produits (y compris aux actifs non gérés durablement). Celles-ci comprennent principalement des fabricants d'armes prohibées et peuvent inclure des entreprises ainsi que des Etats.



Stewardship - Vote / Engagement

En tant qu'actionnaire, nous nous engageons activement dans un dialogue continu avec les directions des entreprises. Ce dialogue s'inscrit dans le cadre des directives d'engagement de la gestion des actifs de la Zürcher Kantonalbank. Les entreprises sont notamment tenues de formuler des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre, de les mettre en oeuvre de manière cohérente et d'en rendre compte de manière transparente. Nos activités et nos directives d'engagement sont publiés sur <https://www.zkb.ch/en/home/asset-management/sustainability/investment-stewardship.html>. Nos directives de vote se fondent sur les principes suisses et internationaux de gouvernance d'entreprise ainsi que sur les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UN PRI). Le seuil pour l'exercice des droits de vote sur nos marchés de vote à l'étranger est de 5 millions de francs suisses pour les fonds domiciliés en Suisse et de 2 millions de francs suisses pour les fonds domiciliés au Luxembourg par position d'action. Pour les actions suisses, nous votons de manière générale. De plus amples informations sur notre comportement de vote peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.swisscanto.com/voting>



Controverses - Exclusions Responsable

Application de critères d'exclusion supplémentaires - en plus des exclusions basées sur SVVK-ASIR - afin de réduire les risques de durabilité et de ne pas investir dans des titres dont les modèles d'affaires sont critiques en termes de développement durable. Les critères d'exclusion concernent les entreprises liées à l'extraction de charbon (hors production de métaux; > 5% du chiffre d'affaires)*, aux réserves de charbon (hors production de métaux)*, à la fabrication d'armes et de munitions, à la fabrication d'équipements militaires (> 5% du chiffre d'affaires), à la création de contenus pornographiques, au travail des enfants et/ou ayant commis des infractions au Pacte mondial des Nations unies (hors obligations Green et Sustainability, le cas échéant). Les infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies pris en compte dans notre sélection sont réexaminées en détail par nos analystes. Dans le cadre de cet engagement, nous recherchons le dialogue et encourageons les entreprises à modifier leur comportement. Si aucune modification n'est apportée dans un délai raisonnable, les placements existants doivent être liquidés. *Hors obligations Green et Sustainability



ESG - Exclusion des mauvais élèves en matière de critères ESG

L'univers des titres est réduit en excluant les titres qui ne respectent pas bien les critères ESG par rapport à leurs pairs (« Laggard-Out »).



Climat - Réduction de CO_{2e}- Fonds indiciels

Le Gestionnaire d'actifs réduit l'intensité en CO_{2e} moyenne des placements dans des portefeuilles Responsable indexés d'au moins 20% par rapport à l'indice de référence. Pour les portefeuilles incluant des placements dans des obligations d'Etat ou des obligations d'émetteurs quasi-publics, cette part est exclue de la valeur cible susmentionnée (valable pour le portefeuille et l'indice de référence). Pour cette part, le Gestionnaire d'actifs vise une intensité en CO_{2e} moyenne des placements inférieure à celle de l'indice de référence (sans fixer de réduction minimale). Pour calculer les intensités moyennes en CO_{2e}, le Gestionnaire d'actifs rapporte les données sur les émissions de CO_{2e} au chiffre d'affaires pour les entreprises et au produit intérieur brut pour les Etats.



ODD - Sustainable Purpose

L'approche « Sustainable Purpose » se concentre sur le rendement en investissant dans des entreprises et des Etats présentant une utilité sociale (champions ODD). Les leaders ODD utilisent leur force d'investissement pour créer des produits et des services respectueux de l'environnement et socialement responsables. Ils contribuent ainsi à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. A des fins de diversification, il est également possible d'investir dans des titres considérés comme supérieurs à la moyenne pour ce qui est des critères ESG au moyen d'une approche « best in class » (leaders ESG).

Retrouvez tous les détails relatifs aux fonds dans les prospectus de vente à l'adresse products.swisscanto.com.

Explications sur les indicateurs et les mesures

Swisscanto Sustainability Rating

La note de durabilité Swisscanto est calculée à partir des valeurs des fortunes collectives et des titres individuels contenus dans le portefeuille et répartis en sept catégories de durabilité, allant de A (niveau le plus élevé) à G (niveau le plus bas). Pour le calcul de la note, les entreprises et les Etats sont évalués en fonction des quatre piliers de notre recherche en durabilité :



Controversy Score : dans quelle mesure y a-t-il des secteurs d'activité publiquement controversés, des pratiques d'entreprise douteuses ou des violations de normes internationales ?

ESG Score : dans quelle mesure la gestion de l'entreprise ou de l'Etat est-elle durable ?

Climate Score : quel est l'impact de l'entreprise et/ou de l'Etat sur l'environnement en ce qui concerne les émissions de CO₂e ?

SDG Score : quel impact l'entreprise ou l'Etat a-t-il sur la société et l'environnement en vue de réaliser les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies ?

Plus d'informations sur le Swisscanto Sustainability Rating:
<https://products.swisscanto.com/products/document>

Intensité en CO₂e

Pour les entreprises, tous les gaz à effet de serre inclus dans le scope 1 et le scope 2 du Protocole de Kyoto sont pris en compte (équivalents CO₂, abrégés CO₂e). Scope 1 Emissions provenant de sources situées à l'intérieur du périmètre organisationnel considéré. Scope 2 Emissions générées dans le cadre de la production d'énergie importée de l'extérieur. Toutes les autres émissions causées par l'activité de l'entreprise mais qui ne sont pas directement contrôlées (Scope 3) ne sont pas prises en compte en l'absence de données disponibles de qualité. Les données des émissions pour les entreprises proviennent d'ISS ESG. Les données des émissions utilisées pour les États, les régions et les communes proviennent d'EDGAR et sont conformes à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Pour les intensités en CO₂e (CI), les émissions totales de CO₂e sont normalisées chaque année avec le chiffre d'affaires respectif (pour les entreprises) ou le PIB (pour les Etats, la région et les communes). Les CI manquantes sont complétées par les médianes du secteur pour les entreprises. Au sein de groupes de pairs comparables, les CI estimées d'ISS ESG sont limitées aux CI maximum rapportées du groupe de pairs. Pour les régions, les villes et les communes, on utilise les valeurs de l'Etat concerné et pour les agences de financement, la médiane du secteur financier concerné.

Pour les portefeuilles actifs gérés selon l'approche Responsable, la compatibilité avec l'Accord de Paris sur le climat (objectif de réduction de 2 degrés) du portefeuille par rapport à l'indice de référence est déduite au 31.12.2019. L'objectif climatique est réduit chaque année de 4 % plus la croissance économique nominale. L'atteinte de l'objectif de 2 degrés pour les fonds actifs mixtes (corporate & sovereign) est déterminée comme suit : (pondération Corporate x écart CI Corporate par rapport à l'objectif de 2 degrés) + (pondération Sovereign x écart CI Sovereign par rapport à l'objectif de 2 degrés).

Part des aspects controversés

L'application de critères d'exclusion (sur le modèle de la SVVK-ASIR et, le cas échéant, d'exclusions supplémentaires) est la première étape du processus d'investissement en plusieurs étapes. Nous excluons les entreprises qui poursuivent des activités commerciales jugées critiques du point de vue du développement durable ou qui sont fortement impliquées dans de telles entreprises. Si une entreprise répond à plusieurs critères d'exclusion, elle est mentionnée plusieurs fois dans le rapport détaillé sur les aspects controversés. Les doublons sont corrigés au niveau du portefeuille global ou de l'indice de référence sur la page d'aperçu. Par conséquent, le poids et le nombre d'entreprises total dans le rapport détaillé ne correspondent pas toujours au poids ou au nombre d'entreprises dans la page d'aperçu. Les données relatives aux aspects controversés sont fournies par MSCI ESG Research Inc.

Le présent Sustainability Report se réfère aux actifs auxquels s'applique la politique d'investissement durable, ainsi qu'aux fonds de placement et aux investissements directs lorsqu'ils sont disponibles. Par exemple, les investissements dans des produits dérivés de paniers d'émetteurs sous-jacents ou les investissements dans des classes d'actifs spécifiques (devises, métaux précieux, matières premières, etc.) ne sont pas inclus dans l'évaluation.

Mentions juridiques

Le présent document est fourni à titre d'information. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation d'achat, de détention ou de vente d'instruments financiers ou d'acquisition de produits ou de services, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit.

Le présent document est destiné à la distribution en Suisse et ne s'adresse pas aux investisseurs d'autres pays.

Les produits et services décrits dans le présent document ne sont pas disponibles pour les « US Persons » telles que définies par les règlements en vigueur (notamment la Règlementation S de l'US Securities Act de 1933).

Le document a été établi avec la diligence habituellement requise par la Zürcher Kantonalbank et peut contenir des informations provenant de sources tierces soigneusement sélectionnées. La Zürcher Kantonalbank ne donne toutefois aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations qui y figurent et décline toute responsabilité concernant les dommages pouvant découler de l'utilisation du document.

L'évolution de valeur et les rendements passés ne garantissent pas le succès futur des placements. Tout investissement comporte des risques, notamment de fluctuation de valeur et de rendement, mais aussi de change. Pour ce qui est des informations relatives à la durabilité, nous attirons votre attention sur le fait qu'en Suisse, il n'existe pas de cadre de référence accepté de tous, ni de liste universelle de facteurs à prendre en compte pour garantir la durabilité des placements.

Les seules sources d'information faisant foi pour l'acquisition de parts de fonds Swisscanto sont les documents actuels sur les fonds (p. ex. contrats de fonds, prospectus de vente et/ou informations clés pour l'investisseur ou feuilles d'informations de base ainsi que rapports de gestion), qui peuvent être obtenus sur www.swisscanto.com, auprès de Swisscanto Direction de Fonds SA, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich, ou dans toutes les agences de la Zürcher Kantonalbank.

© Zürcher Kantonalbank. Tous droits réservés

Disclaimers requested by data providers:

Although Zürcher Kantonalbank's information providers, including without limitation, MSCI ESG Research Inc. and its affiliates (the "ESG Parties"), obtain information from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness of any data herein. None of the ESG Parties makes any express or implied warranties of any kind, and the ESG Parties hereby expressly disclaim all warranties of merchantability and fitness for a particular purpose, with respect to any data herein. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein. Further, without limiting any of the foregoing, in no event shall any of the ESG Parties have any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.